



VILLA BLOCH, LIEU DE RESIDENCES D'ARTISTES | POITIERS

APPEL A CANDIDATURE
RESIDENCE D'ARTISTES POST-DIPLOMES DE L'EESI

Année 2019

Le contexte

La Ville de Poitiers a décidé de transformer la propriété de l'écrivain et intellectuel **Jean-Richard BLOCH**, dite « *La Mérigote* », qu'elle a acquise en 2005, en lieu de résidence d'artistes : **la Villa Bloch**.

Cette propriété poitevine, véritable havre de paix dans un parc arboré dominant la vallée du Clain, est en effet un cadre particulièrement propice au travail de création. Jean-Richard BLOCH parlait de « *la belle solitude de travail mérigotine* » : c'est d'ailleurs dans cette maison qu'il a écrit la plupart de ses œuvres.

Telle « **une fenêtre sur le monde** », cette maison était également un lieu de rencontres, de passage, de convivialité. Nombre d'intellectuels, d'écrivains et d'artistes y ont séjourné, notamment des écrivains et poètes espagnols et allemands fuyant les répressions de leur pays.

De ce fait, la Ville de Poitiers souhaite pouvoir accueillir au sein de cette propriété, dans la poursuite et le respect de son histoire, et en hommage à l'engagement de Jean-Richard BLOCH, des artistes pour leur permettre de créer.

Quatre artistes pourront être accueillis sur le site de la Villa Bloch.

La Ville de Poitiers a également adhéré au **réseau ICORN** (*International Cities of Refuge Network*), réseau international des villes pour la liberté de création, dont seule la Ville de Paris était jusqu'à présent adhérente pour la France. La Ville de Poitiers s'engage ainsi à

pouvoir accueillir un auteur privé de sa liberté de création dans son pays d'origine.

Née de la réunion des Écoles d'art d'Angoulême et de Poitiers au sein d'un Établissement Public de Coopération Culturelle, par la volonté des deux villes de créer une école à échelle régionale, **l'École européenne supérieure de l'image** (EESI) propose des formations reconnues dans le réseau européen de l'enseignement artistique supérieur.

L'EESI forme des artistes, des auteurs et des créateurs. Les futurs diplômés posséderont des outils théoriques et conceptuels ainsi que la maîtrise des pratiques et techniques pour exercer dans les domaines et contextes toujours évolutifs de l'art. Dans cette ambition, l'EESI propose une option Art commune à l'ensemble de l'établissement.

Les spécialisations optionnelles se concrétisent dans les mentions présentées aux diplômés.

Le **Diplôme national d'art** (DNA) sanctionne trois années d'études (premier cycle, phase programme).

Le **Diplôme national supérieur d'expression plastique** (DNSEP) sanctionne cinq années d'études (deuxième cycle, phase projet).

L'EESI propose également avec l'Université de Poitiers un **master** et un **doctorat** en bande dessinée. Également un **diplôme supérieur de recherche en art** (DSRA) se consacre à l'étude des liens entre art et document.

La Ville de Poitiers et l'EESI ont signé pour les années 2019 et 2020 une **convention de partenariat** autour de la Villa Bloch qui s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir la création :
 - par les résidences d'artistes d'une part,
 - par la production d'œuvres et leur exposition d'autre part,
- Accompagner les jeunes diplômés dans leur professionnalisation par la mise en relation avec des personnes expertes et d'autres artistes,
- Soutenir les jeunes artistes,
- Favoriser leur insertion dans un territoire sur un temps long et après les études.

Dans ce contexte, un des espaces de résidence de la Villa Bloch sera réservé à un artiste post-diplômé de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image pour une période de 6 mois chacun, ce qui permettra d'accueillir **2 artistes sur une période d'un an**.

Le dispositif de résidence

La résidence d'artistes est organisée à **des fins artistiques, mais également culturelles et pédagogiques** à destination des publics les plus larges possibles.

La résidence a pour vocation de créer les conditions d'une expérience originale pour chaque artiste post-diplômé mais également d'une

rencontre entre des jeunes artistes et les publics sur un territoire donné.

Elle repose sur la **pleine disponibilité durant 6 mois** de deux artistes post-diplômés de l'EESI, l'un sur la période du 1^{er} semestre, l'autre sur celle du 2^{ème} semestre de l'année 2019.

Les objectifs de la résidence

- Offrir à un artiste post-diplômé les conditions propices à **un travail de création**, par la mise à disposition durant 6 mois d'un atelier à Bellejouanne et d'un espace d'hébergement au sein de la Villa Bloch,
- Produire une **exposition** faisant suite au travail de résidence ainsi qu'une publication,
- Favoriser et permettre la **rencontre et les échanges entre les artistes et les publics** à travers des temps dédiés sur le travail de création, des ateliers pédagogiques et toute autre forme de médiation.

Le déroulement

Pendant **6 mois**, chaque artiste diplômé bénéficiera d'un **atelier** dont la surface de travail est de 25 m² environ. Les ateliers sont localisés à Bellejouanne, quartier sud de Poitiers dans d'anciens commerces au pied d'un immeuble. La **galerie Louise Michel** est située au même endroit. L'espace d'hébergement sera au sein de la Villa Bloch.

La résidence sera constituée d'un **temps dédié à la création** et d'un **temps consacré à des actions de médiation** (rencontres avec les publics, ateliers de pratique artistique,...). Ce temps de médiation pourra représenter jusqu'à 25% maximum du temps global de résidence. Les différentes actions seront établies en concertation avec l'artiste.

La Ville de Poitiers accompagnera chaque artiste tout au long de la résidence dans la mise en œuvre de son projet artistique, ainsi que dans la construction et la mise en place d'actions à destination d'un public large. Ces actions se feront **en cohérence avec le projet de chaque artiste** et les possibilités des acteurs et partenaires locaux.

Ce dispositif a pour objectif de permettre une rencontre élargie avec la population (grand public, adultes, jeunes, enfants, scolaires, associations, élus...)

Tout au long de la résidence, les artistes retenus s'attacheront à **échanger et à partager leur démarche** en cours avec les populations.

L'EESI assurera également le suivi de chaque artiste diplômé tout au long de sa période de résidence (1^{er} et 2^{ème} semestre).

Les moyens mis en œuvre

Pour le temps de la convention de partenariat entre l'EESI et la Ville de Poitiers, la Ville de Poitiers

- mettra à disposition **un atelier d'artiste et un logement à titre gracieux** pour chaque artiste en résidence durant 6 mois.
- assurera **la production d'une exposition et l'édition d'un catalogue** au terme de la résidence selon les conditions déterminées par les capacités techniques et budgétaires.

L'EESI

- assurera **l'accompagnement, le suivi** des deux artistes résidents au cours des deux semestres. **Emmanuelle BAUD** enseignante référente sera l'interlocuteur privilégié des artistes, de la Ville de Poitiers et des différents partenaires du projet.
- Permettra **l'emprunt de matériels aux artistes résidents** pour mener à bien leur projet, sous réserve de la non utilisation par les étudiants de l'ÉESI.
- Ouvrira les **ateliers pédagogiques de l'ÉESI** et facilitera leur utilisation avec l'aide des techniciens d'assistance pédagogique.

Une **convention de résidence** spécifiant les engagements respectifs des jeunes artistes, de l'EESI et de la Ville de Poitiers sera établie et signée avant le début de la résidence.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra, pour chaque artiste, **une version papier et une version numérique** des éléments suivants :

- la fiche de candidature complétée, datée et signée,
- une lettre de motivation précisant l'intérêt pour le travail en résidence (A4 recto),
- une note présentant votre projet de résidence (A4 recto),
- un curriculum vitae
- un dossier de références de travaux antérieurs

L'ensemble du dossier est à adresser impérativement pour le **vendredi 27 juillet 2018** en version papier et en version électronique aux adresses suivantes :

Par voie postale

Ville de Poitiers

Hôtel de Ville

Direction de la Coordination Culture-Patrimoine

Projet Villa Bloch – Candidatures EESI

15 place du Maréchal Leclerc

CS 10569

86021 Poitiers Cedex

Par voie électronique

villa.bloch@poitiers.fr

Le dossier de références est à envoyer en un seul fichier pdf.

Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers.

Le dossier peut être enrichi d'une clef USB si besoin.

Les dossiers incomplets, ne respectant pas les consignes ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

Les modalités de sélection

La sélection se déroulera en deux temps : une phase de présélection sur dossier et un entretien pour la sélection finale.

Un jury constitué de représentants de la Ville de Poitiers et de l'EESI se réunira le **lundi 10 septembre 2018** afin de présélectionner les quatre meilleurs dossiers.

Les artistes présélectionnés seront invités à présenter leur candidature et leur projet lors d'un entretien avec le jury le **lundi 17 septembre 2018**. Les horaires des entretiens seront spécifiés à l'issue de la présélection.

Les résultats seront annoncés par mail aux candidats.

Le jury sera sensible à :

- La qualité artistique des références proposées (projets, réalisations et/ou projets d'étude) ;
- L'intérêt pour la construction d'actions en partenariat avec les acteurs locaux ;
- Une sensibilité pour les actions en direction de publics variés.

Les conditions matérielles de résidence

Pour mener à bien son travail de résidence, chaque artiste recevra :

- des honoraires de création d'un montant de 1 000 TTC par mois,
- un budget de production d'un montant maximum de 5000 € TTC en fonction du projet de l'artiste.

Ce budget sera uniquement alloué sur justificatifs (devis).

Par ailleurs, la Ville de Poitiers se réserve la possibilité d'acheter une des œuvres produites dans le cadre de la résidence.

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à candidature : lundi 25 juin 2018

Retour des dossiers de candidature : **vendredi 27 juillet 2018**

Jury de sélection : lundi 10 septembre 2018

Réponse du jury : **vendredi 14 septembre 2018**

Temps de résidence :

- 2 janvier 2019 au 30 juin 2019 pour le 1^{er} artiste
- 1^{er} juillet 2019 au 27 décembre 2019 pour le 2^{ème} artiste

Temps de restitution à prévoir

Contacts

Ville de Poitiers

Direction de la Coordination Culture-Patrimoine

villa.bloch@poitiers.fr

05 49 30 22 84 ou 05 49 30 81 97

Ecole Européenne Supérieure de l'Image

Emmanuelle BAUD

Enseignante

e.baud@eesi.eu – 05 49 45 92 01

FICHE DE CANDIDATURE

Nom / prénom :

Adresse complète :

.....

Tél :

E-mail :

Site internet:

Je, soussigné(e) (nom, prénom), m'engage à donner une suite favorable à ma candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le.....

(signature)